

VILLE DE SAINT-COLOMBAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban, tenue le **mardi, 9 septembre 2025 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire, à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Étienne Urbain, Christiane Wilson, Danielle Deraîche, Sandra Mercier, Valérie Gravel, Ayla Scriven, Jessica Raby-Beaulieu, Isabel Lapointe, formant le quorum.

RÉSOLUTION 289-09-2025

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION RÉSIDUELLE CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) EN VERTU DU RÈGLEMENT 3006 - DEMANDE 2025-20147 - PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL DOMAINE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de résolution le 10 juin 2025;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 08 juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de résolution le 08 juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum publié le mercredi 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du mercredi 16 juillet 2025 au 24 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'au 24 juillet 2025, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de résolution;

CONSIDÉRANT que la résolution a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance sur le site Internet de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Christiane Wilson et résolu unanimement:

D'ADOPTER la résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Colomban en vertu du règlement 3006, demande 2025-20147 concernant le projet résidentiel Domaine Saint-Nicholas sur les lots 6 663 943 et 6 668 706 à 6 668 724 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER la modification des normes relatives à la superficie de chaque logement supplémentaire allant jusqu'à un maximum de 110 mètres carrés;

D'AUTORISER l'ajout d'une chambre à coucher supplémentaire portant ainsi le nombre de chambre à coucher à deux;

1 de 2

Copie certifiée conforme à l'original

Date

- ☐ Léane Adam, avocate et greffière
- ☐ Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe

RÉSOLUTION 289-09-2025

D'AUTORISER un espace de garage d'une superficie allant jusqu'à 29,2 mètres carrés pour le logement supplémentaire;

D'AUTORISER l'aménagement d'une porte supplémentaire donnant accès audit garage en façade;

D'AUTORISER la construction d'un bâtiment accessoire (technique) de type garage pour l'entretien du Domaine Saint-Nicholas d'une superficie de 241,2 mètres carrés, d'une hauteur de 5,03 mètres avec une hauteur maximum des portes de garage à 4,27 mètres;

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet;

Le tout conditionnellement à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'égard de la présente résolution.

2 de 2

Copie certifiée conforme à l'original

Date

- ☐ Léane Adam, greffière
- ☐ Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe